Couleurs d'Expériences

Règlement du concours artistique

Article 1 : Définition du concours et date limite

Le concours artistique *Couleurs d'Expériences* est organisé par la Fondation Pro Senectute Valais, région Val de Bagnes, en collaboration avec la Bibliothèque de Bagnes. Il a pour but d'encourager et de soutenir de nouveaux talents, professionnels ou amateurs, dans la réalisation de projets inédits de création en art visuel ou en écriture qui seront ensuite exposés à la Bibliothèque de Bagnes.

Le concours se déroule du **15 décembre 2025 au 28 février 2026**.

- Du 15 décembre 2025 au 28 février 2026 Création et envoi des œuvres

L'exposition se déroule du 1er mai au 27 juin 2026

- Vendredi 1er mai 2026 Vernissage et proclamation des résultats
- Du 1er mai au 27 juin 2026 Exposition des œuvres à la bibliothèque du Châble

Article 2 : Catégories

Art visuel : Les participantes et participants sont invités à créer une œuvre qui représente leur interprétation de la vieillesse. Tous les styles artistiques sont acceptés.

Ecriture : Les participantes et participants sont invités à écrire un texte court (en prose ou en poésie) qui explore la thématique du vieillissement. Maximum 6'000 signes, espaces compris. Les textes peuvent être fictifs ou basés sur des expériences personnelles.

Les œuvres doivent être transmises au plus tard pour le **vendredi 28 février 2026.** Elles peuvent être déposées à la bibliothèque du Châble selon les horaires d'ouverture ou en format PDF par courriel (date d'envoi des courriers électroniques faisant foi) aux adresses suivantes :

Coordinatrice Pro Senectute Valais : nathalie.humbert@vs.prosenectute.ch

Coordinatrice Bibliothèque de Bagnes : roxanne.giroud@valdebagnes.ch

Article 3 : Objet du concours

Titre : Couleurs d'Expériences

Pro Senectute Valais-Wallis s'interroge sur la représentation des personnes âgées dans la société valaisanne. Elle tient à interroger les stéréotypes liés à cette population dans une société qui accorde beaucoup d'intérêt à la valorisation de la population active. Les jeunes et la jeunesse sont des termes employés positivement tandis que les vieux et la vieillesse sont souvent ressentis comme impolis voir blessants. Pourquoi une telle différence ? Est-

ce que les vieux ne servent plus à rien ? Est-ce que notre société repousse cette tranche de la population ? Ou est-ce le contraire ? Et vous, comment percevez-vous les seniors ?

Article 4 : Participant-e-s et inscription

Le présent concours est ouvert à toute personne domiciliée en Valais, dès l'âge de 7 ans. La participation est entièrement gratuite. Chaque participante, participant ou collectif pourra présenter une seule œuvre. Les mineurs devront être dûment autorisés par leurs représentants légaux à participer au concours. Pour s'inscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription jointe.

Article 5 : Format et envoi des œuvres

Pour la catégorie art visuel, les œuvres devront être inédites et réalisées sur un support qui se prête à être exposé. Toutes les techniques sont autorisées (numérique, feutres, crayons, gouache, aquarelle, collages papiers, etc.).

Pour la catégorie écriture, les œuvres devront être inédites et dactylographiées en français. Chaque texte ne doit pas dépasser 6'000 signes, espaces compris. Toute œuvre non conforme à ces consignes sera mise hors concours.

Le nom de la personne ou du collectif ne doit pas apparaître sur les œuvres soumises afin d'assurer leurs anonymats. Les participantes et participants devront indiquer les informations suivantes lors de la remise de l'œuvre : prénom, nom, date de naissance, adresse postale complète, e-mail, numéro de téléphone et titre de l'œuvre.

Article 6 : Droits d'auteur

Les œuvres soumises doivent être originales et ne pas enfreindre les droits d'auteur ou les droits de propriété intellectuelle d'autrui. En soumettant leur œuvre, les participantes et participants accordent aux organisatrices du concours le droit d'utiliser, de reproduire et de publier leur travail à des fins promotionnelles liées au concours et à l'exposition, ceci quel que soit le support considéré.

Article 7 : Jury

Le jury officiel est composé de cinq personnes dont deux artistes, une art-thérapeute, une journaliste et une conseillère communale.

Le jury officiel sélectionne les œuvres et attribue les prix.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 8 : Critères de sélection

Le jury prendra en compte la conformité aux exigences du règlement et les œuvres seront jugées selon les critères suivants :

- la qualité artistique ou littéraire
- la pertinence par rapport au thème

- l'originalité et la créativité

Le jury se réserve le droit de refuser une œuvre si celle-ci est grossière ou porteuse de propos injurieux ou licencieux.

Article 9 : Résultats et prix

Les gagnantes et gagnants seront contactés personnellement et les résultats seront publiés sur la page FB Seniors Val de Bagnes ainsi que sur le site de Pro Senectute Valais.

Les prix seront annoncés publiquement lors du vernissage du vendredi 1er mai 2026 à la bibliothèque du Châble. Pour la catégorie jeune, ils seront remis en espèce durant cette même soirée. Pour la catégorie adulte, ils seront reversés sur un compte bancaire transmis aux organisatrices.

Pour cette cérémonie, les lauréates et lauréats de chaque catégorie seront honorés et tous les participantes et participants invités.

Catégorie 18 ans et plus	**Catégorie 7 à 17 ans**
1er Prix CHF 1'500.-	1er Prix CHF 300.-
2ème Prix CHF 1'250.-	2ème Prix CHF 200.-
3ème Prix CHF 1'000.-	3ème Prix CHF 100.-

Article 10

Les organisatrices ne pourront être tenues pour responsable d'aucun problème lié au déroulement du concours. Les organisatrices ne sauront être tenues pour responsables si, par suite de force majeure, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé. La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Article 11

Le présent règlement est soumis au droit suisse. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisatrices.

Inscription au concours Couleurs d'Expériences

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Titre de l'œuvre : .....

Catégorie 18 ans et plus : ☐

Par cette signature, j'accepte ce règlement .....

Catégorie 7 à 17 ans : ☐

Par cette signature, j'accepte le règlement : .....

Nom Prénom d'un représentant légal : .....

Par cette signature, un des représentant légal accepte le règlement : .....